

**Bureau du 19 mars 2007**

**Décision n° B-2007-5081**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la SARL Jean Blanc, de deux lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 24, rue Saint-Michel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 29 août 1995, à titre de réserve foncière, le lot de copropriété n° 13 à usage de local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment B de l'immeuble situé 24, rue Saint-Michel à Lyon 7° ainsi que le lot n° 10 à usage de cave situé au sous-sol du bâtiment A de cet immeuble.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Communauté urbaine pourrait céder ces deux lots au locataire occupant, la SARL Jean Blanc dont l'activité consiste en l'installation d'appareils de chauffage, de climatisation, de sanitaires et de conditionnement d'air.

Le prix de cession de ces lots a été fixé à 145 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit projet d'acte ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - la cession à la SARL Jean Blanc des lots de copropriété n° 10 et 13 dépendant de l'immeuble situé 24, rue Saint-Michel à Lyon 7°,

b) - le projet d'acte susvisé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 145 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1208 002,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 77 904,86 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 500 - fonction 824 - opération 1208 002,

- plus-value réalisée : 67 095,14 € en dépenses - compte 676 000 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,